

ARRÊTÉ MUNICIPAL AUTORISANT UN
RASSEMBLEMENT DE L'UL CGT LE 1^{er}
MAI 2024 PLACE RENE MONTEREMAL ET
PIERRE SEMARD

ARRÊTÉ n° 2024/16

Le Maire de la Commune de LE TEIL,

Vu les articles L.2212-1 et suivants, L. 2213-2-2 et L. 2213-4 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux pouvoirs de police du Maire et au stationnement sur la voie publique ;

Vu les articles du Code de la Route ;

Vu l'avis favorable de la Police Municipale ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'Union Local CGT du TEIL est autorisée à organiser un rassemblement sur toute la Place René Montéréal ainsi que sur la Place Pierre Sémard (côté Est),

Le mercredi 01^{er} mai 2024 de 08 heures à 19 heures

Article 2 : Le stationnement et la circulation sont interdits Place René Montéréal et Place Pierre Sémard (côté Est)

Le mercredi 01^{er} mai 2024 de 07 heures à 20 heures

Article 3 : La mise en place et le maintien de la signalisation interdisant le stationnement et la circulation seront assurés par les services techniques de la commune.

Article 4 : Cet arrêté prendra effet à compter de son émission et de sa publication en Mairie.

Article 5 : L'ampliation du présent arrêté sera adressée pour exécution chacun en ce qui le concerne :

Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie de LE TEIL,
La Police Municipale,

Et pour information :

Monsieur le Commandant du Centre de Secours du TEIL,
Centre Technique Municipal.

Fait à Le Teil, le 10 avril 2024

Le Maire,



Olivier PEVERELLI